

Les organisations syndicales CGT, SUD, SNUTEFE-FSU de l'UT 75
à l'ensemble des agents quels que soient sa catégorie et son service d'affectation

Vous trouverez ci-joint un « mode d'emploi » pour se retirer de l'entretien professionnel

Nous vous rappelons l'importance de l'action collective suivie par le plus grand nombre qui crée le meilleur rapport de force.

SE RETIRER DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

S'agissant des entretiens professionnels à venir très prochainement, nos organisations syndicales vous ont appelé à s'en retirer et vous ont transmis à cet effet des modèles de lettre de refus à personnaliser et à remettre à l'auteur de la (future) convocation (votre évaluateur).

Afin d'assurer le caractère collectif de cette action et bien le mesurer (y compris nationalement), seul gage de succès, nous proposons **une remise collective des copies de chaque lettre** individuelle remise par chaque agent à son évaluateur l'informant qu'il se retire de son entretien professionnel.

QUE FAIRE EN CAS DE PRESSIONS ?

Se retirer de son entretien professionnel, qui, rappelons le, ne constitue pas une obligation de service, mais un « droit » dont peut bénéficier l'agent, ne peut entraîner, de ce seul fait, une baisse de part de prime.

Si un ou des agents est confronté à ce type de pression, des recours individuel ou collectifs seront organisés. Déjà, des recours organisés collectivement les années précédentes ont donné lieu à des jugements du Tribunal administratif favorables aux agents, obligeant la direction à reculer et à annuler ses décisions.

ALORS, TOUS ENSEMBLE, RETIRONS NOUS DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS !

Liste des personnes à contacter :

- Pour la CGT : Françoise Guyot ou Morad Abdelghani
- Pour le SNU-TEF : Lydia Saouli
- Pour SUD : Jean-François Azé, Mathieu Homes et Stéphane Feignon